

BassInfos



Table des matières :

Vœux de fin d'année de la municipalité	Page 1
Horaire de fin d'année	Page 1
Vu pour vous	Page 2
Echenillage	Page 2
Coin des lecteurs	Page 2

Agenda politique à Bassins:

12.02.2017 Votations fédérales et cantonales

08.03.2017 Séance du Conseil communal

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie ! www.bassins.ch

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : commune@bassins.ch

Horaires d'ouverture du bureau communal :

- Lundi à vendredi 07h30 à 11h30
- Lundi soir 18h30 à 19h30

Téléphone : +41 22 366 23 22

Messagerie : commune@bassins.ch

VŒUX DE FIN D'ANNEE DE LA MUNICIPALITE

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité et le personnel communal présentent leurs meilleurs vœux à toute la population bachénarde.

« Restons des citoyens plein d'espoir, espoir pour un avenir meilleur, espoir pour la paix. »

Vive l'an 2017 et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.



Horaire du bureau pendant les fêtes

Le bureau communal sera fermé :

lundi 26 décembre 2016 ainsi que

lundi 2 janvier 2017.

Réouverture le 3 janvier 2017.

Horaire de la déchetterie pendant les fêtes

La déchetterie sera fermée :

lundi 26 décembre 2016 ainsi que

lundi 2 janvier 2017.

Réouverture le 3 janvier 2017.

Vu pour vous !

Effets sur le tri en fonction de la taxe au poids ou de la taxe au sac

Une étude Eco a été publiée en fin d'année sur la différence des effets entre le procédé de financement des déchets.

Le tableau ci-contre résume la situation en 5 points de comparaison.

Taxe au sac

Incitation au tri	★ ★ ★ ☆ ☆
Réduction des incinérables (20%-30%)	★ ★ ☆ ☆ ☆
Equité	★ ★ ☆ ☆ ☆
Mise en oeuvre	★ ★ ★ ★ ★
Respect de l'environnement	★ ☆ ☆ ☆ ☆

Taxe au poids

Incitation au tri	★ ★ ★ ★ ★
Réduction des incinérables (50%-60%)	★ ★ ★ ★ ☆
Equité	★ ★ ★ ★ ☆
Mise en oeuvre	★ ★ ★ ☆ ☆
Respect de l'environnement	★ ★ ★ ★ ★

La taxe au sac ou au volume permet de réduire la masse de déchets incinérables d'environ **30%**. L'incitation au tri n'est pas optimale et se limite souvent à encourager le consommateur à rentabiliser son sac au maximum en le "tassant".

La taxe au poids, quant à elle, permet de réduire les déchets incinérables jusqu'à **60%** ! Conjointement mise en place avec un système de récolte pour les déchets à valeur ajoutée, tels que les déchets organiques, le verre et le papier, elle devient une mesure extrêmement efficace pour l'incitation au tri et pour la préservation de l'environnement. Un investissement pour l'avenir rapidement retrouvé grâce à la valorisation et aux économies sur les incinérables.

Echenillage

La Municipalité informe que tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin dès leur apparition et jusqu'au 15 février 2017.

Les nids doivent être coupés, mis dans des sacs pour y être placés dans le compacteur à incinérer.

Les dispositions légales parues dans la FAO font force de loi.

Coin des lecteurs

A la lecture du dernier Bassinfos, des personnes ont réagi aux termes « d'honnêtes citoyens, ayant une conscience civique comme vous... » d'opposants à tout. La Municipalité précise que le texte entre guillemets est repris des propos initiaux de la lettre transmise. Ils étaient le ressenti et le sentiment des personnes qui constataient la situation.

La Municipalité a volontairement fait une nuance entre « opposant » et « recourant » dans sa réponse.

Le 1^{er} terme est anonyme. Il englobe tout un chacun qui ne respecte pas la loi, par exemple en matière de circulation, sans se faire amender par le radar.

Le second est une personne connue. Ce qui est le cas lorsqu'on fait « recours à une décision ». A ce moment-là, il y a pour l'autorité un risque de transmettre un indice permettant de reconnaître facilement une personne donc de ne pas respecter la notion de protection des données personnelles.